

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 11 mars 2026 à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le onze mars deux mille vingt-six, le Bureau du Parc naturel régional du Vercors, dûment convoqué cinq mars deux mille vingt-six deux mille vingt-cinq par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41

Présents : **19**

(mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65

Présentes : 32

Pouvoirs : 7

Total : **39** (mini 33)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans
Robert ALLEYRON BIRON, Délégué de la Rivière
Marie-Odile BAUDRIER, délégué de Saint-Julien-en-Vercors
Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Pierre BLUNAT, Délégué de Vinay (ville-porte)
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin
Valérie DU RETAIL, Déléguée de Die
Nathalie FAURE, Déléguée du Conseil départemental de l'Isère
Pierre-Louis FILLET, Délégué de la Communauté de Commune du Royans-Vercors
Gérard GAGNIER, Délégué de la Communauté de Commune du Diois
Fabien LOMBARD, Délégué de Suze
Raphaël MOCELLIN, Conseil Régional AuRA
Nicolas PEYRETOU, Délégué de la Motte Fanjas
David ROBERT, Délégué de Romans-sur-Isère (Ville porte)
Agnès TREGRET, Déléguée de Le Percy-en-Trièves
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Pierre WEICK, Délégué de la Communauté de Commune du Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Antoine BACK, Délégué de la ville de Grenoble à Michel VARTANIAN
Alban PANO, Délégué du Conseil Départemental de la Drôme à Marie-Odile BAUDRIER
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans à Philippe AGERON
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme à Robert ALLEYRON BIRON
Bruno VITTE, Délégué d'Hostun à Jacques ADENOT

Participaient également à la réunion :

Monique ORAND, Déléguée de Châtillon-en-Diois
Margaux LEBECQUE, Directrice du Parc du Vercors
Philippe ROUSTAND, délégué du CESER
François VERON, 1^{er} Vice-président du Conseil Scientifique
Anne-Chrïsine WOLNY, Fondation du Patrimoine

Ainsi que les membres de l'équipe technique :

Yann BUTHION, Manon CHEVALIER, Patrick DELDON, Didier LALANDE, Olivier LE MONNIER, Amandine REFFET

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité sauf Madame Agnès TREGRET, déléguée de la commune de Le Percy-en-Trièves qui ne prend pas part au vote, le compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 janvier 2026

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 11 mars 2026

Création d'un livret d'exposition au musée de la Préhistoire du Vercors

Contexte :

Identifié à l'occasion de la révision du Projet Scientifique et Culturel en 2024, ce livret d'exposition viendrait compléter le nouveau parcours de visite.

Le Comité scientifique du Musée de la Préhistoire du Vercors est composé de personnes œuvrant depuis des années sur le massif et ses alentours. Devant le défaut de relève attachée au massif, se pose le problème de la transmission de ces connaissances et l'élaboration d'une dynamique de nouveaux projets de recherches.

Le projet consiste à couvrir une période allant du paléolithique moyen à l'âge du cuivre et à rendre compte des recherches conduites autour de la problématique de Vassieux-en-Vercors. Les ateliers pressigiens, au cœur du projet, trouveraient ici leur place dans un cadre élargi au bassin drômois et à l'ensemble du massif et de ses piémonts. Ce document grand public permettra ainsi de disposer d'une synthèse multi-thématique, un inventaire de l'état de la recherche sur le sujet, en complément du parcours de visite, qui est en cours de refonte.

Objectifs :

- Proposer aux visiteurs un document de référence à caractère scientifique, une synthèse des résultats des recherches archéologiques réalisées dans le Vercors et sa périphérie depuis 50 ans
- Compléter le parcours de visite comme un outil pédagogique illustré
- Compléter le Projet scientifique et culturel du musée

Contenu de l'action :

Création d'un ouvrage vendu à un prix accessible

Environ 50 pages, ré éditable, avec une édition initiale de 2 000 exemplaires (à confirmer)

Articles courts, concis et illustrés sous forme de résumés succincts pour ce qui concerne le

Paléolithique moyen, le paléo. Sup. ; l'accent étant mis sur le Mésolithique et la transition Mésolithique-Néolithique.

Le cœur du livret serait constitué par les travaux de Jacques Pélegrin sur les ateliers de Vassieux, en accord avec les stations stratifiées et surtout, sur le Néolithique final avec l'atelier de taille «P51» du musée, classé Monument Historique.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Compilation et rédaction par un étudiant sous la responsabilité du Comité scientifique	1 000 €	DRAC actions culturelles et patrimoine	14 400 €
Indemnités de l'étudiant			
Graphisme, prestataire	4 000 €	Autofinancement PNRV	3 600 €
Édition	13 000 €		
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le projet et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de la DRAC,
- d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 11 mars 2026

Natura 2000 : Demande de financement 2026 – 2028 pour l'animation des sites Natura 2000 du Vercors

Contexte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné pour la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites désignés au sein de son territoire.

Depuis 2024 et le transfert de la politique Natura 2000 de l'État à la Région, le syndicat mixte du PNR Vercors est animateur des 7 sites « historiques », ainsi que de 3 sites auparavant pilotés par la communauté des communes du Diois : Lus la Croix Haute (D8), les sources de la Drôme et la confluence de la Drôme et du Bez (D12 & D14), la Bourne (I26), les Hauts Plateaux du Vercors (I27 : ZPS & ZSC), le Plateau du Sornin (I28), la Gervanne et rebord occidental du Vercors (D9), les rebords méridionaux (D10), les Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (D27). Ils représentent environ 65 000 ha faisant l'objet d'une mesure de protection reconnue à l'échelle européenne, soit près de 25 % du territoire du Parc, et s'étendent au-delà. L'animation globale de ces 10 sites Natura 2000, consistant à mettre en œuvre les actions prévues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB), nécessite environ 3 ETP répartis sur 5 agents.

A partir du 2026, le financement de l'animation des sites par les Parcs de la région Rhône-Alpes, est orienté sur les fonds européens du FEDER (fonds de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale), et basé un programme triennal.

Contenu de l'action

Les actions principales menées dans les sites Natura 2000 passeront par du temps d'animation afin d'accompagner des communes et des porteurs de projets pour l'intégration des enjeux environnementaux des sites, de sensibiliser les habitants et le grand public, de mener des démarches de concertation entre acteurs (grimpeurs, spéléologues, agriculteurs, chasseurs, randonneurs etc.), de répondre à des appels à projets ponctuels pour chercher d'autres financements d'actions prévues aux DOCOBs, et mettre en œuvre les stratégies nationales et européennes en faveur de la biodiversité...

Certaines actions d'acquisition de connaissances naturalistes, récurrentes ou ponctuelles, sur des groupes d'espèces ou des habitats naturels identifiés dans les directives européennes (Habitats Faune Flore & Oiseaux) sont trop pointues pour être réalisées en interne ; elles sont confiées à des experts. Dans les 3 prochaines années, ce sont des suivis des chauves-souris, qui sont programmés, des inventaires d'autres espèces d'intérêt communautaire (l'Ecrevisse à pieds blancs, le sonneur à ventre jaune...), la mise en place d'un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers...

Plan de financement prévisionnel 2026 – 2027- 2028 :

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	44 771.10 €	FEDER	605 318.60 €
Dépenses de personnel	487 432.61 €		
Charges indirectes	73 114.89 €		
TOTAL	605 318,60 €	TOTAL	605 318,60 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement de l'opération Natura 2026 - 2028 tel que présenté ci-dessus
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du FEDER
- **d'AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 11 janvier 2026

**Projet inter espaces valléens : cohabitation des usages
touristiques et pastoraux dans les espaces valléens alpins –
Convention et demande de financements**

Préambule

A l'automne 2023 le commissariat de massif a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour « renforcer les relations entre les territoires Espaces Valléens et les services pastoraux. L'objectif étant d'intensifier les capacités de collaboration, d'ingénieries partagées et complémentaires et de contribuer au fait d'assumer les transitions en matière de pastoralisme et d'activités de pleine nature ».

Les espaces valléens de Belledonne, Chartreuse, Matheysine, Oisans et Vercors, en lien avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI), ont fait le choix d'une candidature commune : elle part du principe que ce sujet fait sens dans chaque territoire du bloc grenoblois et appelle une démarche partagée au regard des bassins de populations qu'ils ont en commun. En effet, pour les espaces pastoraux en périphérie du bassin grenoblois, le sujet de la cohabitation des usages est reconnue par tous. Aujourd'hui, l'enjeu est de travailler collectivement, de manière coordonnée et partagée, pour mettre en place des actions adaptées.

Le Parc naturel régional de Chartreuse est identifié comme chef de file pour le portage administratif du projet global : celui-ci est consigné dans une convention annuelle liant les espaces valléens du bloc grenoblois et la FAI.

Après une année 2024 dédiée à l'interconnaissance entre les territoires, l'année 2025 permet de rentrer dans la phase de construction.

Contenu de l'action

La candidature déposée par le bloc grenoblois comprend 5 axes de travail :

- Axe 0 et 1 : établir les fondamentaux (interconnaissance des territoires, construction d'une gouvernance, établir une feuille de route partagée)
- Axe 2 : communiquer, former et sensibiliser les visiteurs et acteurs du territoire
- Axe 3 : innover dans chaque Espace Valléen et partager
- Axe 4 : proposer des évènementiels participatifs et démonstratifs

En sus de ces axes, le bloc grenoblois s'engage à participer aux temps d'échanges organisés à l'échelle alpine proposés par le commissariat de massif.

L'année 2025 porte sur les axes 0, 1 et 2 de la candidature avec un plan de financement prévisionnel, porté par le PNR de Chartreuse en tant que chef de file, établi comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
AXE 1 Gouvernance			
> Ingénierie interne des EV :	1 400 €		
- portage administratif, - animation par chaque EV (dont 3 500 € pour le PNR Vercors)	18 800 €	Etat (FNADT) 80 %	32 822 €
> Ingénierie externe : - accompagnement à la gouvernance du bloc grenoblois	7 453 €		
AXE 2 Formation des acteurs pastoraux du territoire - ingénierie externe	7 300 €	Espaces valléens du bassin grenoblois	8 206 €
Rencontres échelle alpine	6 075 €		
TOTAL	41 028 €	TOTAL	41 028 €

Vous trouverez en annexe la convention de partenariat avec le PNR Chartreuse

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **de VALIDER** le plan de financement de l'opération inter-espace valléen « cohabitation des usages touristiques et pastoraux » telle que présentée ci-dessus, porté par le PNR Chartreuse pour le compte des espaces valléens du bloc grenoblois et la FAI,

→ **d'AUTORISER** le président à signer la convention de partenariat avec le PNR Chartreuse chef de file et tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 11 mars 2026

Marché « Refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors », lot 1,2, 3, et 5 à 7 - Avenants de prolongation de durée

Le Président rappelle que par délibérations n°2025.BS73 en date du 15 octobre 2025 et n°2025.BS98 en date du 10 décembre 2025, les prestataires ont été retenus pour procéder à la refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors.

Cette rénovation est en cours et, pour des raisons du temps nécessaire à l'élaboration de contenus et à l'acquisition de nouveaux objets pour les collections, la réception des prestations sera repoussée au 22 mai 2026 pour les lots mobilier (1), matériel audiovisuel et éclairage (2), maquettes (3), signalétique (5) et soclages (lots 6 et 7).

Le contenu scientifique du futur parcours permanent est constitué de textes qui doivent être imprimés sur le mobilier. La production de ces contenus par le musée prenant plus de temps que prévu, l'impression sur les mobiliers des textes et de la signalétique a été retardée, décalant les marchés de mobilier, de matériel audiovisuel-éclairage et de signalétique.

Parallèlement, les demandes de contrat de prêt longue durée pour des nouveaux objets archéologiques impose des délais plus importants que prévu initialement, impactant les lots soclages et maquettes.

Rappel de l'opération :

La rénovation muséographique du Musée de la Préhistoire s'est étalée sur deux phases :

- 2022 à 2023 : phase 1 (mur chronologique dans la salle d'animation, reprise de l'entrée et fin de la visite, à savoir l'introduction géologique et l'atelier de taille P51).
- 2024 à 2026 : rénovation du reste du parcours muséographique (phase de travail : préparation 2025, travaux hiver 2025-2026).

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **de SIGNER** l'avenant n°1 au marché de « refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors » **prolongeant lesdits marchés jusqu'au 22 mai 2026** pour les lots .

Lot 1, Mobilier : ELLIPSE BOIS, 1635 route de Chasselay, ZA en Chuel, 69650 QUINCIEUX

Lot 2 : Matériel audiovisuel et d'éclairage : ARKKA, 201 rue des Granieux, Enval, 63270 VIC LE COMTE.

Lot 3 : Maquettes : LYTOS, 1110 chemin de Dédain Dessus, 38880 AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS.

Lot 5_Signalétique : TRAFIKDART MUSEO, 43 route du Roc, 26400 SAOU.

Lot 6_Soclage : TRAFIKDART MUSEO, 43 route du Roc, 26400 SAOU.

Lot 7_Soclage microlithes : TRAFIKDART MUSEO, 43 route du Roc, 26400 SAOU.

→ de **CONSTATER** que cette modification n'implique aucune incidence financière.

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 11 mars 2026

Piroulet - chaufferie : Police d'abonnement du réseau de chaleur bois

Contexte

En 2010, la commune de Vassieux-en-Vercors en partenariat avec le SDED, avait lancé la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Dans le cadre de cette opération le Parc avait cédé à titre gratuit une parcelle de terrain (délibérations du Bureau B26 et B36-2010) et avait mis à disposition les chaudières fioul du Piroulet pour être utilisées comme système de recours dans le cadre de la gestion du réseau de chaleur. Le village vacances a ainsi bénéficié du raccordement au réseau de chaleur bois.

En 2026, la gestion du réseau par le SDED prendra fin et sera portée à compter du 1^{er} juin par la société DWATTS, dans le cadre d'une délégation de service public.

Il est proposé de poursuivre l'utilisation du réseau de chaleur avec le nouveau délégataire et de signer la police d'abonnement et le règlement de service du réseau de chaleur bois.

A titre d'information, voici la simulation réalisée par les services du SDED sur la base des tarifs issus de la DSP.

Tarifs (€TTC)	Actuel	DSP
R1 (€HT/MWh)	92,35	82,22
R2 (€HT/kW)	55,24	67,78

Consommation de référence (MWh)	Puissance souscrite (kW)	Facture actuelle			Facture DSP			Ecart (€)	Ecart (%)
		Conso	Abonnement	Total	Conso	Abonnement	Total		
441,38	550	40 761,44 €	30 382,00 €	71 143,44 €	36 290,26 €	37 279,00 €	73 569,26 €	2 425,82 €	3,30%

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le contrat de délégation de service public (DSP) relatif à l'exploitation du réseau de chaleur conclu avec DWATTS pour une prise d'effet au 1^{er} juin 2026 ;

Les projets de police d'abonnement et de règlement de service du réseau de chaleur bois, annexés à la présente délibération.

Considérant la mise en service et l'exploitation du réseau de chaleur bois nécessitent de définir les conditions d'abonnement, de raccordement, de fourniture de chaleur, de comptage, de facturation et de responsabilités respectives des parties,

Considérant la police d'abonnement et le règlement de service constituent les documents cadres fixant les règles générales applicables aux usagers, ainsi que les modalités contractuelles associées,

Considérant qu'il convient, pour permettre l'entrée en vigueur opérationnelle du service, d'approuver cette police d'abonnement et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ;

Le réseau de chaleur bois a pour objectif d'assurer la fourniture de chaleur aux bâtiments raccordés, en privilégiant une énergie renouvelable/locale (plaquettes forestières), afin de contribuer à la maîtrise des coûts, à

la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique.

La police d'abonnement et le règlement de services précisent notamment :

- o les conditions d'accès au service (raccordement, mise en service, puissance souscrite) ;
- o les engagements techniques (températures, comptage, maintenance, interventions) ;
- o les dispositions financières (tarification, indexation, périodicité, pénalités);
- o la durée, la résiliation, les responsabilités et assurances ;
- o les droits et obligations des usagers et du concessionnaire.

Annexes :

- Annexe 1 : Police d'abonnement du réseau de chaleur bois
- Annexe 2 : Règlement de service

Le Bureau syndical décide à l'unanimité sauf Monsieur Gérard GAGNIER, délégué de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée qui s'abstient :

- **d'APPROUVER** la police d'abonnement et le règlement de service du réseau de chaleur bois, annexés à la présente délibération
- **d'AUTORISER** le Président à signer la police d'abonnement dans le cadre du contrat de DSP conclu avec DWATTS pour une prise d'effet au 1^{er} juin 2026.
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 11 mars 2026

Acte modificatif de la régie de recettes boutique PNRV

Contexte

Le parc naturel régional du Vercors dispose d'une régie de recettes « boutique parc du Vercors ».

Dans une volonté de redéfinir la stratégie concernant la boutique en optimisant le fonctionnement de celle-ci, afin de mieux l'ancrer dans le territoire et de la développer, il a été décidé de créer un site marchand. Ce dernier permettra d'obtenir une meilleure visibilité des ouvrages proposés et la fonctionnalité du paiement en ligne.

Compte-tenu de l'ajout d'un nouveau mode de paiement, il convient de modifier l'acte de la régie en conséquence. Il est ainsi proposé de modifier l'article 5 de l'acte constitutif de la régie ayant obtenu l'avis favorable du comptable assignataire.

Contenu

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 1er juillet 2023 autorisant le bureau syndical à créer (modifier ou supprimer) des régies en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du bureau en date du 07/05/2005 instituant une régie de recette pour la boutique du parc du Vercors,

Vu l'acte modificatif en date du 15/10/2018,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 23/02/2026

L'article 5 de l'acte constitutif est modifié comme suit :

ARTICLE 5 _ les modes de recouvrement prévus, à savoir :

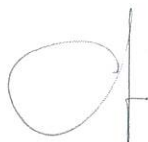
- numéraire,
- chèques bancaires, postaux et assimilés,
- carte bancaire et autres cartes de paiement,
- virement bancaire,

sont complétés comme suit :

- paiement via PAYFIP

Les dispositions prévues à l'ensemble des autres articles demeurent toujours en vigueur.

Pour le Chef de service comptable,



Taoufik GARA

Adjoint Service de gestion comptable Nord-Drome

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la modification de la régie de recettes « boutique PNRV »
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 11 mars 2026

2026.BS 09 Création d'un livret d'exposition au musée de la Préhistoire du Vercors.....	3
2026.BS 10 Natura 2000 : Demande de financement 2026 – 2028 pour l'animation des sites Natura 2000 du Vercors.....	5
2026.BS 11 Projet inter espaces valléens : cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces valléens alpins – Convention et demande de financements.....	7
2026.BS 12 Marché « Refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors », lot 1,2, 3, et 5 à 7 - Avenants de prolongation de durée.....	9
2026.BS 13 Piroulet - chaufferie : Police d'abonnement du réseau de chaleur bois.....	11
2026.BS 14 Acte modificatif de la régie de recettes boutique PNRV.....	13

Fait et délibéré le 11 mars 2026 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 11 mars 2026

Le Président,

Jacques ADENOT.

